

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAE 326 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Fédération Envie (93500).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Fédération Envie (93500) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1^{re} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Fédération Envie, domiciliée 32 rue Delizy 93500 Pantin.

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros (n° dossier 2016-08335) est attribuée à l'association Fédération Envie (n° Simpa 182443) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 905, nature 6574, ligne VF55023 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Commune de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO